

Exposé de la situation de la colonie de l'Isle de France Selon l'intendant Poivre, le 8 juin 1768.

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22

Un réquisitoire impitoyable contre Dumas.

N°62

A l'Isle de France, le 8 juin 1768

Monseigneur
à Monseigneur seul

Depuis les dernières nouvelles que j'ai eu l'honneur de vous donner de cette colonie par le vaisseau *le Duc de Praslin*, et par M. le chevalier de Maudave que le Conseil a député auprès de vous, nos malheurs n'ont fait qu'augmenter journellement, et ils augmenteront certainement jusqu'au jour auquel vos ordres arriveront pour y apporter remède.

Conseil.

Depuis l'exil du procureur général sur son habitation, et celui du Sr Rivalz conseiller, à l'île de Rodrigues, M. Dumas n'a cessé d'harcéler le Conseil, de l'insulter, de chercher à y mettre la division, et de faire les plus grands efforts pour le rendre méprisable aux yeux de la colonie. Il [le Conseil] ne se soutient au milieu de cette persécution inouïe, qu'à force de modération, de patience et d'honnêteté. Cependant les affaires de justice languissent, les lois sont méprisées par tous ceux qui sont dans le cas de la craindre, c'est-à-dire par tous les mauvais sujets que M. le Commandant protège. Un de ces mauvais sujets nommé *Muguel dit Limas*, homme de la plus mauvaise réputation, que M. Dumas avait fait lieutenant de la troupe nationale, et auquel il faisait faire les fonctions d'aide-major de cette troupe, ayant la tête échauffée par le discours continuel de M. Dumas, s'est porté dernièrement à l'extrémité la plus dangereuse par ses conséquences : cet homme qui est un des plus grands brocanteurs de l'île, un débiteur de mauvaise foi, ayant perdu un procès pour dettes, a eu la témérité d'aller attaquer M. Coudère conseiller, jusque chez lui, de le menacer, de le prendre par le collet, et de l'insulter de la manière la plus grave, en raison de la perte de son procès. Il s'est trouvé des témoins d'une action si indigne et le coupable a été condamné à un bannissement de trois ans aux hors du ressort de la cour.

Pendant que le procès a duré, il n'y a sorte de chicane que M. le Commandant n'ait faite au Conseil. Depuis longtemps il cherchait à mettre la division parmi ses membres, il a enfin réussi dernièrement à faire prévariquer le Sr Dutillet, greffier en chef, dans lequel il a trouvé des dispositions trop favorables à se venger du Conseil, qui avait osé protéger les colons contre les exactions qu'exerçait envers eux le susdit greffier, sous prétexte de n'exiger d'eux que les droits de son greffe : le Conseil avait réglé ses droits par un tarif, et l'arrêt de ce tarif a été l'époque de la conduite la plus indigne du greffier envers le Conseil. M. le Commandant a mis à profit de cette disposition, il a échauffé l'esprit du greffier au point que cet officier, non seulement lui fait part de tout ce qui se passe au Conseil, lui donne communication de toutes les pièces, même les plus secrètes qui sont aussitôt divulguées, mais lui fait encore les rapports les plus faux qui occasionnent des protestations et des chicanes infinies. Le greffier se répand dans le public en propos injurieux contre le Conseil, et ses discours, quoique faux, trouvent

créance chez la multitude parce qu'ils sont appuyés par M. le Commandant. Ces deux hommes, d'accord entre eux s'échauffent mutuellement et nuisent beaucoup à la tranquillité de cette colonie.

J'ai employé toute mon éloquence pour faire revenir M. Dutillet auquel je prenais un véritable intérêt ; toutes mes représentations ont été inutiles : cet officier a eu la témérité de me déclarer qu'il ne se tournerait du côté du Conseil qu'à la condition que ce même Conseil annulerait l'arrêt qui avait réglé le tarif de ses droits.

D'un autre côté M. le Commandant profite de la faiblesse du Sr Decandos [Candos], homme très valétudinaire, qui n'a plus de tête, et à qui son grand âge n'a laissé de son ancien caractère que la dureté et l'humeur la plus caustique de sorte que cet officier n'est jamais de l'avis de personne, et qu'au sortir du Conseil il apprend à tout le public qu'untel et qu'untel ont été de tel avis, mais que lui a été d'un autre, et il accompagne ces indiscretions des termes les plus durs, souvent les plus injurieux, et presque toujours dénué de la vérité. Un tel officier qui tient dans le Conseil le rang de second conseiller est une arme terrible entre les mains de M. Dumas qui le tourne comme il veut, en le prenant par la vanité. Au milieu de toutes ces misères, je suis très embarrassé pour établir l'ordre convenable. Le Conseil est déterminé à interdire de ses fonctions le Sr Dutillet, et à vous prier, Monseigneur, de vouloir bien obtenir de Sa Majesté, la révocation de cet officier, et la nomination d'un autre qui soit plus honnête, et surtout qui ait moins de prétentions de fortune. En attendant vos ordres, le Sr Loustau, commis greffier, remplira les fonctions du Sr Dutillet.

Quant au Sr Decandos, je crois qu'il serait important pour établir l'ordre dans le Conseil, que Sa Majesté accordât à cet officier un brevet de conseiller honoraire avec une retraite convenable, et que sa place fût remplie par un sujet plus raisonnable.

Dès les commencements de la formation du nouveau Conseil, nous avons pensé qu'il était de la justice de donner au Sr Decandos que nous ne connaissions pas bien, la place de second conseiller à cause de son grand âge et de ses anciens services.

Le Sr Rivalz, conseiller dégradé à l'île Rodrigues y est sans logement, sans vivres convenables, sans secours d'aucune espèce. Je viens de faire à ce magistrat opprimé, l'envoi d'une petite maison de bois, et de tous les secours que je lui ai cru nécessaires, la dépense en ira considérable, relativement à la situation de la caisse du Roi, mais je me serais rendu complice de l'injustice de M. le Commandant, si de mon côté j'avais abandonné un magistrat indignement persécuté par la seule raison qu'il a eu le courage de concourir avec sa compagnie au maintien des lois.

Expédition secrète.

Le Vigilant et l'Utile que j'ai expédiés au commencement de cette année pour l'exécution de votre projet secret, ne sont pas encore de retour, et c'est une bonne marque.

La flûte du Roi *l'Ambulante* est à Mozambique d'où je ne l'attends qu'au mois d'août prochain.

Traite de Madagascar.

La Garonne et le bateau *l'Etoile du Matin* sont à Madagascar. M. Dumas, malgré vos ordres, s'est absolument emparé de la traite pour en tirer son profit particulier, et il y a apparence que cette année-ci, la flûte *la Garonne* surtout, produira sans comparaison plus de profit à M. Dumas qu'au Roi.

Par le moyen des Srs Vauquelin, capitaine du bâtiment, et Glemet, régisseur des traites, l'un et l'autre associés de M. Dumas, ce Commandant se propose de tirer pour son compte particulier une grande quantité d'esclaves de Foulepointe. J'ai fait les plus grands efforts pour diriger les opérations de la traite à l'avantage du Roi et de la colonie. J'ai fait les plus vives représentations à M. le Commandant, tout a été inutile. M. Dumas m'a donné pour dernière réponse qu'il était le maître, que dans la différence d'opinion entre nous, il avait prépondérance, qu'il répondrait de tout sur sa tête, et prenait sur lui tout ce qui pourrait arriver au détriment du service du Roi.

Il y avait ici un homme reconnu par toute la colonie pour avoir ruiné la traite à Foulepointe par les guerres qu'il y avait suscitées les années dernières. Je me suis opposé formellement à ce que cet homme, nommé Filet dit la Bigorne, fut envoyé à Foulepointe, comme M. Dumas le voulait. Ce Commandant, sans répondre à mes représentations, et au cri général de toute la colonie, l'a fait embarquer malgré moi, et secrètement. La vraie raison de M. le Commandant est que cet homme qui est un

très mauvais sujet, est plus propre qu'aucun autre à lui procurer une grande quantité d'esclaves de pacotille. Vous sentez, Monseigneur, tous les abus qui résultent d'une conduite semblable.

Personne ne doute dans la colonie que M. Dumas qui crie plus que personne contre l'abus de porter des piastres à Madagascar pour la traite, n'y en ait envoyé lui-même une très grosse quantité pour faire traiter ses esclaves de pacotille.

Commerce particulier.

Pour assurer d'autant mieux le succès de son commerce privé, M. Dumas a défendu à tout armateur particulier la traite à la côte de l'Est de Madagascar. En vain ai-je réclamé en faveur du commerce particulier l'ordonnance de Sa Majesté qui lui accorde toute liberté [?] le cap de Bonne-Espérance, en deçà. Il a déclaré formellement qu'il ferait attaquer par les vaisseaux du Roi tout bâtiment qui irait traiter à la côte de l'Est de Madagascar. Il eut été avantageux au service du Roi et de la colonie, que les armateurs particuliers eussent fait cette année la traite de Foulepointe, au moins pour les riz dont nous regorgeons dans nos magasins, qu'il convient néanmoins d'aller traiter à Madagascar pour ne pas dégoûter les naturels de cette culture qui peut être une ressource dans des temps malheureux. Des armateurs particuliers eussent porté ces riz à la côte d'Afrique d'où ils eussent rapporté en échange des esclaves meilleurs que ceux de Madagascar et très nécessaires à la colonie. D'ailleurs cette traite de riz convient beaucoup mieux à des armateurs particuliers qu'aux flûtes du Roi.

La gêne que M. le Commandant met au commerce particulier, malgré l'ordonnance de Sa Majesté, a dégoûté les armateurs au point qu'ils nous abandonnent tous. Ils vont aux Indes dans le dessein d'y vendre leurs vaisseaux. (Ce seront les Anglais qui les achèteront, et nous resterons ici sans ressource du côté du commerce particulier.) Il est cependant démontré que les armements des particuliers, bien soutenus et protégés, eussent beaucoup plus contribué au prompt rétablissement de cette colonie, que les flûtes du Roi, et ils n'eussent rien coûté à la caisse de Sa Majesté.

Sur le pied où sont les choses avec un Commandant tel que M. Dumas, ces flûtes coûteront quatre fois plus qu'elles ne rapporteront au Roi.

Approvisionnement

La grande récolte de cette île qui s'est faite en avril, a été très abondante, il paraît par les calculs que j'ai faits, que cette récolte sera d'environ un million de riz blanc et de deux millions de maïs. J'ai été obligé de prendre le bâtiment destiné à faire une église neuve pour y recevoir les grains des cultivateurs, tous nos greniers étant d'ailleurs absolument remplis.

Les colons marquent la plus grande émulation pour la culture des grains, ils sèment actuellement leurs blés. L'année dernière, à peine en avaient-ils semé 15 à vingt milliers ; cette année, je leur ai avancé près de cent milliers de blé de Bourbon pour semences, indépendamment de celui que chacun d'eux pouvait avoir chez soi. Si le ciel bénit, comme je l'espère, leur émulation et leurs travaux, nous serons très riches en blés au mois d'octobre prochain, et je serai très embarrassé pour recevoir les grains qui me seront remis, car je ne puis trop vous répéter, nous n'avons point de greniers.

Je ne fais point faire cette année de salaisons à Madagascar, 1° parce que le Sr Glemet ne peut s'accorder avec aucun saleur, et que dans la circonstance présente, je suis obligé de me servir, malgré moi, de cet homme pour éviter de nouvelles violences de la part de M. Dumas, son associé. 2° parce que les magasins de la Compagnie nous fourniront deux cent cinquante milliers de viande salée, meilleure que celle que je pourrais tirer de Madagascar, et dont la Compagnie n'a aucun besoin ici, par la raison qu'elle envoie vendre tous ses vaisseaux de côte aux Indes, comme j'ai dit que le feraient les armateurs particuliers.

Nous avons reçu par les vaisseaux de la Compagnie des Indes *le Penthievre*, *le d'Argenson*, et *le Berryer*, les divers effets que M. Choquet nous a fait passer, parmi lesquels ceux destinés pour l'hôpital nous ont fait le plus grand plaisir. Ces effets ne pouvaient arriver plus à propos, nous étions aux expédients pour nous procurer les linges, les draps et les ustensiles de premier besoin, et à l'arrivée de ces bâtiments il s'est trouvé plus de quatre [?] malades dans notre hôpital.

Hôpitaux.

L'entretien des deux hôpitaux de ce port coûte un argent immense, et j'ai bien de la peine à réduire à l'économie convenable le médecin du Roi et le Sr D'Azile [Dazille], chirurgien major de l'hôpital. Il

semble que ce dernier surtout, qui passe ici pour un très mauvais chirurgien, prenne à tâche d'augmenter les commandes, principalement des remèdes et des boissons, dans les instants où nous en manquons le plus. Les hôpitaux seuls consomment ici près de deux cent cinquante barriques de vin par année, sans parler des eaux de vie.

Approvisionnements en denrées d'Europe.

Il paraît que la Compagnie se propose d'approvisionner amplement nos colonies cette année. Elle nous annonce un état de marchandises et de denrées pour la somme d'environ deux millions cinq cent mille livres, et je pense qu'il ne se trouvera pas dans les deux îles une quantité suffisante d'argent et de billets de la Compagnie pour payer les cargaisons annoncées. Je travaille actuellement à suppléer à ce défaut de monnaie en engageant les administrateurs pour la Compagnie à recevoir dans leurs magasins les récépissés de grains des habitants pour le paiement de leurs marchandises, mais cette opération souffre encore des difficultés.

Situation de la Caisse du Roi.

Je joins ici, Monseigneur, l'état des fonds existants aujourd'hui à la caisse du Roi en cette île. Vous verrez par cet état que les fonds sont à la veille de nous manquer. Je vous prie d'observer que la situation malheureuse de cette colonie ne me permet aucune ressource, que malgré toute la confiance des colons et des négociants de l'île, j'aurai bien de la peine à trouver une somme de dix mille piastres à emprunter dans un cas de besoin ; que la traite de Madagascar n'est point du tout une ressource, tant parce que M. Dumas s'en est emparé, et qu'il est d'expérience que l'entretien seul des flûtes coûte plus que la traite ne rapporte, que parce qu'il n'y a point d'argent entre les mains des habitants pour payer les traites que font ces flûtes.

Je dois vous représenter encore, Monseigneur, que sur la somme portée dans l'état des fonds existants aujourd'hui à la caisse du Roi en cette colonie, il en est dû une considérable à l'île de Bourbon sur ce qui est assigné pour cette colonie dans l'état général des dépenses des deux îles.

D'un autre côté, il va être dû incessamment une somme de près de cent cinquante mille livres à l'entrepreneur des fournitures de bois pour les besoins tant de la marine que des travaux de terre, soit du génie, soit de l'artillerie.

D'après ces représentations, j'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien ne pas nous abandonner, cette colonie va périr si vous ne nous faites pas passer les fonds nécessaires. J'ai l'honneur de vous le répéter, il n'y a ici aucune ressource dans le moment présent.

Travaux.

Malgré la disette de la caisse, les travaux du Roi se continuent en raison de la petitesse de nos moyens. Le bâtiment des casernes avancerait sensiblement, sans les fréquentes interruptions ordonnées par M. Dumas qui ne veut suivre aucun plan, et qui, sans égard à nos facultés, ordonne tantôt un ouvrage, et tantôt un autre. Il a fait commencer une batterie dont aucun connaisseur ne comprend l'utilité, cette batterie est très élevée et se trouve néanmoins dominée par le sommet de la montagne sur laquelle elle est assise. Ce travail a employé et emploiera encore toutes les journées de corvées dues par les habitants, et de tous les ouvriers du Roi. Dès qu'elle sera finie, M. Dumas se propose d'en construire une autre sur une seconde montagne, et dans un lieu où la dite batterie, suivant l'avis des connaisseurs, sera aussi inutile que la première. J'ai souvent entendu dire à Messieurs les Ingénieurs que M. Dumas n'entendait rien du tout à la partie des fortifications. Les représentations que j'ai eu l'honneur de lui faire ont toutes été inutiles.

Ce que vous trouverez, Monseigneur, de bien singulier, c'est que dans le même temps que M. Dumas emploie tous nos fonds, tous les ouvriers du Roi, et tous nos moyens à la construction de sa batterie, il demande des plans, presse MM. les ingénieurs d'achever les casernes, et il se plaint que ces ouvrages ne se font pas, comme si je m'accordais avec MM. les ingénieurs, pour les arrêter. J'avais fait commencer une boulangerie dont le besoin ne saurait être plus urgent, M. Dumas avait approuvé cet ouvrage, les ingénieurs du Roi m'avaient promis qu'il serait achevé à la fin de décembre dernier, mais à peine a-t-il été commencé, que M. Dumas a donné ordre d'employer les ouvriers ailleurs, et les fondements de la boulangerie ne sont pas encore achevés, nous sommes cependant tous les jours à la veille de manquer de pain.

Corvées.

Les deux journées de corvées dues par les habitants par tête d'esclave pour le service du Roi, ont été employées jusques ici à la construction de la batterie que fait faire M. Dumas. Ce Commandant les a exigées, malgré moi, dans un temps bien précieux pour les cultivateurs, celui où ils faisaient leurs récoltes. Sur les plaintes réitérées des habitants, je les ai suspendues jusqu'après les semailles pour la seconde récolte. M. Dumas a été très [p...] de cette suspension, mais le cri de la colonie était si général, qu'il n'a osé ordonner la continuation de ces corvées, comme il m'avait déclaré qu'il la ferait ; les pauvres cultivateurs ne conservent leur émulation que dans l'espérance que vous les protégerez, Monseigneur, contre les violences d'un Commandant sans principes.

Compagnie d'ouvriers.

La compagnie d'ouvriers de M. de Laumur est arrivée au nombre de cent huit hommes, ils commencent à travailler. Je ne suis pas encore en état de vous dire de quelle utilité sera cette compagnie pour le service du Roi. On nous a donné sur le port quatre charpentiers tirés de cette compagnie, lesquels ne savent pas manier la hache. On assure qu'il y a dans cette compagnie d'excellents forgerons. Je vais faire construire des hangars, et établir des feux de forges pour les occuper.

Avant l'arrivée de cette compagnie, il y avait dans la Légion une assez grande quantité d'ouvriers qui auraient pu être utile au service, mais il ne m'a pas été possible d'en tirer un parti bien avantageux. M. le Major Montvert les prête et les retire quand il lui plait. En général ils ont été ici plus utiles aux particuliers qu'au Roi. Des ouvriers qui ne dépendront pas immédiatement de l'administration seront toujours des hommes dont le travail tournera au profit particulier, quoique le Roi les paye.

Artillerie.

Les travaux de l'artillerie avancent plus que nos moyens semblent le permettre, l'atelier du Roi pour les bois fournit à cette partie les matériaux nécessaires, et jusques ici, j'ai trouvé, tant dans les forges de M. Hermans, que dans les magasins de la Compagnie, les fers qui m'ont été demandés par M. Fournier. Il vient d'être reconnu que le moulin à poudre, qui passait pour être en bon état, demande des réparations considérables, c'est une partie où M. Dumas commande exclusivement, et les choses n'en vont pas mieux. Nous avons actuellement près de deux cent soixante milliers de salpêtre, j'en ai reçu environ deux cents milliers de Bengale où il coûte excessivement cher, depuis que les Anglais sont maîtres dans le pays.

Ports.

Nous avons reçu les bateaux qui nous ont été envoyés de Lorient par vos ordres. Ils ne pouvaient arriver plus à propos, nous en manquons absolument, et nous n'avons pas de charpentiers de marine pour en construire. Malgré ces secours, notre port n'est pas encore monté, ce sont les bras qui nous manquent. Si la flûte *l'Ambulante* que j'ai envoyé à Mozambique pour faire une traite d'esclaves nous en apporte, comme je l'espère, je me propose de les appliquer tous au service du port, pourvu toutefois que M. Dumas n'y mette pas d'empêchement, comme j'ai tout lieu de le craindre.

Officiers de la Marine.

Une partie de MM. les officiers de la Marine débarqués des flûtes *la Garonne* et *l'Ambulante*, ont obtenu de M. Dumas la permission de passer aux Indes sur les différents vaisseaux de la Compagnie, pour connaître la navigation de ces mers et rapporter en Europe quelque fruit de leur voyage. La caisse sera considérablement déchargée à leur départ.

Officiers d'administration.

MM. les officiers d'administration remplissent tous leurs devoirs avec zèle. Chacun dans leur partie, et depuis le départ du Sr Gonet, la plus grande union règne entre tous, et le service est courant.

Légion.

La Légion est parfaitement bien tenue quant aux exercices, la propreté et la bonne grâce du soldat. C'est une troupe qui est de la plus belle apparence, ce qui est dû uniquement aux soins assidus et à l'intelligence de M. Thomé, aide major de la Légion.

Troupes nationales.

Les habitants devenus tous miliciens et formés en compagnie, sous le titre de troupe nationale, substitué à celui de milice bourgeoise, connu dans la colonie depuis son établissement, se plaignent qu'on les traite comme de vrais soldats ; on leur fait faire le service trop fréquemment ; on les détourne de leurs travaux par des exercices multipliés ; on leur fait faire des dépenses au-delà de leurs forces pour leurs uniformes ; on les traite durement ; on les emprisonne dès qu'ils manquent au service ; on les livre à l'humeur et aux caprices de quelques officiers qui n'étaient pas faits pour l'être ; enfin on les dégoûte de cet établissement utile. Beaucoup d'habitants fuient, et d'autres cherchent à s'en aller, uniquement pour éviter l'esclavage dans lequel on les jette sous prétexte d'en faire des soldats.

Paroisses.

J'ai tenté d'établir des paroisses dans les différents quartiers de l'île, dans les commencements j'ai pressé M. Dumas de concourir avec moi à ces établissements utiles. Ce commandant m'a déclaré formellement que cela me regardait seul, en conséquence j'ai agi. J'ai commencé par le quartier de Flacq qui est le plus peuplé de l'île. Je n'ai trouvé aucune difficulté de la part des habitants, qui tous d'une voix sont convenus de faire les frais nécessaires pour l'établissement de leur paroisse. Les choses étaient au point que leur curé était nommé et que la messe devait se célébrer dans la nouvelle paroisse le jour de la pentecôte dernière. J'avais pris des arrangements pour faire les mêmes établissements dans les quartiers des Plaines de Willems et de Moka, lorsque tout à coup, M. Dumas a défendu aux habitants de Flacq de penser à l'établissement de leur paroisse. Il a menacé le syndic du quartier qui en était chargé de le mettre en prison s'il s'en mêlait. Il a engagé quelques officiers des troupes nationales du quartier à protester contre la délibération de la communauté, il a fait paraître dans le quartier des fusiliers, la baïonnette au bout du fusil, portant des ordres à droite et à gauche pour intimider tous les habitants. De sorte que, pour éviter de nouvelles violences, j'ai exhorté moi-même ces habitants à prendre patience en attendant vos ordres. Les choses en sont restées là, et il y a apparence que je ne pourrai réussir à établir aucune paroisse, tant que M. Dumas commandera ici. Si vous me permettez, Monseigneur, de vous dire mon sentiment à ce sujet, j'ai tout lieu de croire que M. Dumas est d'une religion différente de la nôtre, et je pourrais même avancer sur beaucoup de preuves, qu'il n'en a aucune.

*

Voilà, Monseigneur, un tableau abrégé de la situation actuelle de cette colonie, que je me proposais de rétablir suivant vos ordres, et que j'eusse rétabli, si M. Dumas eut respecté vos vues et vos volontés, s'il avait eu les mêmes principes qui dirigent ma conduite, si à chaque pas que j'ai fait, il n'avait pas mis une opposition. Je ne saurais vous dire à quel point la colonie souffre. Les habitants les plus simples ont la bonhomie de s'imaginer, en voyant la conduite de M. Dumas, que ce Commandant a des ordres secrets pour me traverser en tout. Les autres voient dans ce Commandant un homme pétri de vanité, peu fait pour la place qu'il occupe, avide d'autorité despotique, plus avide encore d'argent, parlant très bien et se conduisant comme un homme qui n'a d'autres vues que celle de faire promptement une grande fortune, que ma présence gêne, qui cherche tous les moyens possibles de se débarrasser de moi, qui s'accroche aux plus petites choses pour me faire des querelles bruyantes, qui y emploie la ruse, l'artifice, la chicane la plus raffinée ; qui inonde la colonie de lettres insidieuses pour obtenir par écrit des réponses favorables à ses vues malignes ; enfin qui ne s'occupe nuit et jour que des moyens de me faire tomber dans quelques pièges.

Si la situation de la colonie est fâcheuse, la mienne en particulier est terrible. Je remercie le ciel qui m'a donné jusques ici la patience et la force pour la soutenir, mais si je n'avais l'espérance que vos ordres remédieront promptement à tous nos maux, je regarderai ceci comme un enfer où les tourments se multiplient à chaque instant.

Sauvez, Monseigneur, cette colonie du péril évident qui la menace, délivrez les gens honnêtes qui y souffrent, rétablissez l'ordre. Tout est perdu si vous ne venez promptement à notre secours ; si vous pouviez voir par vous-même la vérité, si vous pouviez la distinguer au milieu des artifices et des images par lesquels M. Dumas s'efforce de vous la cacher, vous reconnaîtriez facilement que vous ne pouviez envoyer ici un homme plus dangereux, plus contraire à vos vues, et plus propre à perdre entièrement des colonies que vous désirez rétablir.

Si vous avez eu la bonté de vous faire rendre compte de la situation de ces îles par les Sieurs de Mau-dave et de Launay, ces deux députés ont dû vous annoncer tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire

Le 8 juin 1768 - Poivre au ministre

aujourd'hui. Ils méritent l'un et l'autre votre confiance, et ils sont très en état de vous aider à découvrir la vérité.

Je suis avec respect,

Monseigneur

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France

Le 8 juin 1768

P. S. Je joins ici la copie des pièces.

* * *